

Le Commissariat général à l'investissement (CGI) et Bpifrance présentent les actions mises en place dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 2, et annoncent la mobilisation de 440 M€ *via* la création de 3 nouveaux fonds d'investissement.



440 M€ mobilisés pour la création de 3 nouveaux véhicules d'investissement

À l'occasion d'une conférence de présentation des actions mises en place par le CGI et Bpifrance dans le cadre du PIA, Louis Schweitzer et Nicolas Dufourcq ont annoncé la création de 3 nouveaux fonds d'investissement.

Création du Fonds Accélération Biotechnologies Santé (FABS) : doté de 340 M€, il vise à accélérer le développement de projets issus des travaux financés par le PIA dans le cadre des instituts hospitalo-universitaires (IHU) et des laboratoires d'excellence (Labex).

FABS interviendra ainsi en totale complémentarité des fonds d'investissement déjà actifs dans ce domaine, notamment le fonds Innobio, géré par Bpifrance, en investissant dans trois types d'entités :

- des sociétés de projets, ayant une activité industrielle ou commerciale, et constituées sur la base d'actifs issus de l'environnement hospitalo-universitaire ;
- des entreprises, principalement au stade de l'amorçage, qui développent des produits thérapeutiques et des dispositifs médicaux dans le domaine de la santé humaine, ainsi que des PME, plateformes de technologies, prestataires de services scientifiques ou technologiques ;
- des fonds d'investissement, œuvrant dans l'environnement des IHU et Labex.

Création du fonds Ville de Demain (VDD) : doté de 50 M€, le fonds VDD investira au capital de jeunes sociétés qui développent des technologies et des services dans le domaine de la « Ville Intelligente ».

Il s'agit d'un fonds de capital amorçage qui pourra investir dans des sociétés en création. Les investissements interviendront lors des premières ouvertures de capital et pourront atteindre 2 M€.

Les entreprises cibles pourront développer des innovations technologiques ou commerciales, ou encore apporter un service de caractère innovant.

Le fonds s'intéressera principalement aux domaines de la conception urbaine et de l'environnement, aux bâtiments et usages, à l'énergie et aux réseaux, à la mobilité et aux services urbains innovants.

Création du Fonds Ambition Amorçage Angel (F3A) :

Doté de 50 M€, le fonds F3A a vocation à co-investir avec des Business Angels dans de jeunes entreprises innovantes au stade de l'amorçage et présentant un fort potentiel de croissance.

La création de ce fonds répond à un double objectif :

- favoriser et renforcer l'intervention des Business Angels en investissant à leurs côtés ;
- faciliter l'accès au capital amorçage pour les jeunes entreprises innovantes dans les premières étapes de leur croissance.

Près de 9 Mds€ engagés depuis 2010 dans le cadre du PIA pour structurer les écosystèmes et accompagner les politiques prioritaires

Lancé en 2010 et doté de 47 Mds€, le Programme d'investissements d'avenir est piloté par le Commissariat général à l'investissement (CGI) dirigé par Louis Schweitzer.

Bpifrance est le principal opérateur des financements du Programme d'investissements d'avenir à destination des startups, PME et ETI françaises. Depuis 2010 et dans le cadre des PIA 1 et 2, le CGI a confié la gestion opérationnelle de plus de 9 Mds€ à Bpifrance pour :

- **appuyer la structuration des écosystèmes de financement des entreprises et actionner le levier des acteurs privés**, notamment avec des outils tels que le Fonds national d'amorçage (FNA) qui souscrit dans des fonds d'amorçage privés, secteur très dépendant de l'intervention publique, ou encore le fonds French Tech Accélération qui investit dans les structures qui accompagnent et « accélèrent » les startups ;
- **mettre en œuvre les politiques publiques prioritaires visant à accompagner les transitions à impact fort sur l'économie, notamment les révolutions technologiques et environnementales**. C'est à ces enjeux que répondent notamment les Prêts Verts, le fonds de Sociétés de Projets Industriels (SPI) qui a vocation à construire de nouvelles positions industrielles novatrices, ou encore le Prêt Numérique, qui finance la digitalisation des entreprises.

Ainsi, depuis 2010, la collaboration entre le CGI et Bpifrance a permis de mettre en place des outils efficaces qui interviennent sur différents secteurs et selon différentes modalités, au plus près des besoins des entreprises :

... En investissant directement au capital des entreprises

Fonds Ambition Numérique : ce fonds d'investissement direct de 300 M€, souscrit à hauteur de 200 M€ à date, finance des sociétés à fort potentiel de croissance dans le numérique (Sigfox, Talentsoft, Netatmo, etc.).

Fonds Ecotechnologies : d'un montant de 150 M€, ce fonds d'investissement direct soutient des PME innovantes dans les domaines des énergies renouvelables, de l'économie circulaire, du smart grid et du véhicule du futur (Drivy, Techniwood, Mac-Phy etc.).

Fonds Sociétés de Projets Industriels (SPI) : ce fonds d'investissement doté initialement d'un montant de 425 M€, porté à 700 M€ en 2016, a pour vocation d'accompagner la construction de nouveaux projets industriels en investissant aux côtés d'entreprises dans des projets industriels nouveaux et créateurs d'emplois, à l'exemple

de SunCNIM ou du Généthon, une plateforme de développement de production à grande échelle de solutions thérapeutiques curatives.

Fonds French Tech Accélération : le Fonds French Tech Accélération a été créé en décembre 2015. Il est doté de 200 M€ et est destiné à prendre des participations au capital d'accélérateurs ou dans des fonds gérés par des accélérateurs.

Les accélérateurs sont des structures privées créées par des entrepreneurs à succès et dont l'objectif est d'aider à la création et au développement de jeunes startups. À ce jour, 3 investissements ont déjà été réalisés sur un objectif de 20 opérations. Le FTA intervient majoritairement dans le domaine numérique, sans exclure d'autres domaines comme les medtechs ou les biotech.

... En souscrivant dans des fonds d'investissement qui investissent dans les entreprises

Fonds National d'Amorçage : doté de 600 M€, ce fonds réalise des souscriptions dans des fonds d'amorçage investissant dans de jeunes entreprises innovantes en phase de démarrage.

Fonds de fonds Multicap Croissance : doté de 400 M€, il sera porté à 650 M€ en 2016, ce fonds souscrit à des fonds de capital investissement technologiques.

... En octroyant des crédits, des subventions ou des avances remboursables

Prêt Vert (génération 1 et 2) : de 640 M€, ce dispositif permet de financer en prêts des projets de modernisation d'équipement des entreprises visant à produire des biens éco-efficients ou bien de manière plus économe ou moins polluante. Le montant moyen des prêts accordés pour financer ces investissements s'élève à 850 k€.

Prêt Numérique : cette ligne de prêts de 300 M€ vise à favoriser l'accès aux technologies du numérique pour les PME et ETI. Elle est aujourd'hui entièrement consommée. Le montant moyen octroyé pour financer les investissements numériques s'élève à 800 k€.

Prêt Robotique : cette enveloppe de 300 M€ de prêts s'adresse aux PME et ETI ayant un projet d'automatisation de tout ou partie d'un process de production. Ces projets sont financés à hauteur de 660 k€ en moyenne.

Prêt Croissance Industrie : cette action s'adresse aux PME et ETI développant un projet à fort impact économique, créateur d'emplois, et est dotée d'une enveloppe de 270 M€ de prêts.

Prêt Croissance Automobile : ce programme de prêts d'une taille de 170 M€ est destiné à des projets à fort impact économique de PME et ETI appartenant à la filière de l'industrie manufacturière automobile.

Partenariats Régionaux d'Innovation (PRI) : mené en partenariat entre l'État, dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et, à ce jour, 4 grandes Régions (Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Pays de la Loire, et PACA), le PRI mobilise 20 M€ par Région, à parité entre PIA et chacune des Régions partenaires. Il finance des projets, en lien avec les priorités stratégiques régionales, en phase de faisabilité jusqu'à 200 k€ sous forme de subventions et des projets de développement ou d'industrialisation jusqu'à 500 k€ sous forme d'avances récupérables.

Fonds national pour la Société Numérique (FSN) : ce programme de subventions et d'avances remboursables de plus de 1 Md€ est destiné aux projets individuels ou collaboratifs qui développent de nouveaux usages, services et contenus numériques innovants.

Projets Industriels d'Avenir (PIAVE) : cette poche de 305 M€ de subventions et avances remboursables est ouverte aux projets issus notamment des 9 solutions de la Nouvelle France Industrielle.

Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) : dotée de 570 M€, cette action finance, en subventions et avances remboursables, des projets d'innovation collaborative conduites par des PME et grandes entreprises et associant des laboratoires de recherche.

... Le concours mondial de l'Innovation

Doté au total de 300 M€, ce concours propose un continuum de financement (subventions, avances remboursables, fonds propres), pour les projets innovants dans des domaines cibles tels que le stockage de l'énergie, le big data, les protéines végétales et la chimie du végétal...

À propos du PIA (Programme d'investissements d'avenir)

Le Programme d'investissements d'avenir a été doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 36 milliards ont déjà été engagés depuis 2010, sur six axes stratégiques majeurs pour la France de demain :

- L'enseignement supérieur et la formation
- La recherche et sa valorisation
- La modernisation industrielle
- Le développement durable
- L'économie numérique
- La santé et les biotechnologies.

À propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

Contacts presse :

Bpifrance
Antoine Boulay
Tél. : 01 41 79 83 76
antoine.boulay@bpifrance.fr

Bpifrance
Anne-Sophie de Faucigny
Tél. : 01 41 79 99 10
as.defaucigny@bpifrance.fr

CGI
Fabrice Hermel
Tél. : 01 42 75 64 43
fabrice.hermel@pm.gouv.fr